

DROIT DU TRAVAIL

PUBLIC

Gérants, dirigeants, toute autre personne.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Exercice pratique

Evaluation de positionnement au début de la formation Evaluation continue (exercices applicatifs, ateliers pratiques) Evaluation des acquis à la fin de la formation par le formateur ; Évaluation de la qualité de la formation par le stagiaire

OBJECTIF

*A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
Aborder les différents aspects du droit du travail*

DUREE

21 heures, 3 jours

SUIVI DE LA FORMATION

Feuille de présence.

LIEU DE FORMATION

Voir convention.

DATE

Voir convention.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation dispensée par un formateur professionnel spécialisé

NOMBRE MINIMUM ET MAXIMUM DE STAGAIRES PAR SESSION

Minimum : 1 - Maximum : 12

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Remise d'un attestation de formation.

DESCRIPTION

Jour 1

ACQUERIR LES FONDAMENTAUX DE L'ORGANISATION JURIDIQUE FRANCAISE

- Répertorier les tribunaux et leurs compétences.
- Se repérer dans une action prud'homale.

UTILISER LES DIFFERENTES SOURCES DE DROIT

- Retrouver la bonne information rapidement.
- Utiliser les sources du droit du travail.
- Identifier les incidences de la convention collective dans la gestion des ressources humaines.

Jour 2

GERER LES DIFFERENTES ETAPES DE LA VIE DU CONTRAT DE TRAVAIL

- Acquérir les bons réflexes juridiques en matière de recrutement et d'embauche.
- Connaître les formes de contrats possibles : CDI, CDD, contrats aidés.
- Mettre en place des clauses de contrat en adéquation avec sa politique RH (mobilité, dédit-formation...).
- Recourir aux CDD (dont nouveau CDD à objet défini) et à l'intérim sans risque (motifs, successions de contrat...).
- Maîtriser les fondamentaux de la rupture du contrat.

Jour 3

APPLIQUER LES PRINCIPALES REGLES LIEES A L'EXECUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL

- Veiller au respect de la durée du travail.
- Connaître les règles en matière de congés payés.
- Mesurer les conséquences juridiques des différentes causes d'absence sur le contrat (maladie, maternité...).
- Relayer l'encadrement dans le cadre de la procédure de droit disciplinaire.

SE REPERER DANS LE CADRE DE LA REPRESENTATION DU PERSONNEL

- Maîtriser les rôles des instances représentatives du personnel.
- Répertorier leurs moyens, droits et devoirs.
- Connaître les étapes clés de l'organisation des élections.